

Égalité des sexes :

Contours et définition du concept selon le point de vue de la CIDSE

Pour une égale dignité entre les hommes et les femmes
Document de travail de la CIDSE - Décembre 2014

Introduction

*Et Dieu créa l'homme à son image;
il le créa à l'image de Dieu: il les créa mâle et femelle.*
Genèse 1, 27

Ce document cherche à apporter une définition du concept de *genre*, d'une part, et de *l'égalité des sexes*¹, d'autre part, selon le point de vue de la CIDSE et dans le cadre de notre travail de coopération au développement. Notre réflexion s'inspire pleinement de la doctrine sociale de l'Église et de ses valeurs qui placent la dignité humaine au centre de tout. Elle se nourrit également des espoirs et du vécu des populations pauvres. Notre mission consiste à promouvoir la justice et la solidarité mondiale en combattant les injustices structurelles mondiales et en nous attaquant aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice. Notre définition se réfère également au sens, aux approches, aux prises de position et aux stratégies des organisations membres (OM) de la CIDSE en matière de genre et d'égalité des sexes. En tant qu'organisations de développement catholiques, engagées dans un travail et une action de lobbying auprès des institutions multilatérales régionales et internationales en alliance avec d'autres organisations de développement, confessionnelles ou non, nous utilisons une partie du discours et des définitions utilisés sur la scène internationale.

Nos fondements

La doctrine sociale de l'Église est fondée sur le respect de la dignité de la personne humaine et du bien commun. La mise en œuvre de ces principes exige qu'hommes et femmes aient la possibilité d'exercer pleinement l'ensemble de leurs droits humains. Le pape François affirme que « les revendications des droits légitimes des femmes, à partir de la ferme conviction que les hommes et les femmes ont la même dignité, posent à l'Église des questions profondes qui la défient et que l'on ne peut éluder superficiellement »². D'un point de vue du développement, il est évident que le combat pour l'éradication de la pauvreté et la justice sociale va de pair avec celui de l'équité et de l'égalité entre les

¹ Les documents internationaux auxquels nous faisons référence dans le cadre de notre travail parlent également d'« égalité entre hommes et femmes » ou encore « égalité des genres ». En ce qui concerne la traduction de « *gender* » et de « *gender equality* », voir le dernier chapitre du présent document consacré aux remarques d'ordre linguistique.

² *Evangelii Gaudium*, n° 104.

sexes, de la justice et des droits humains de l'homme et de la femme³. Cette égale dignité entre hommes et femmes⁴ s'accompagne de droits universels, inviolables, inaliénables et indivisibles pour chaque personne, homme ou femme, sujet de ces droits⁵.

La dignité est intrinsèquement liée à la condition humaine, mais elle n'est pas abstraite. Elle se donne à voir dans la vie personnelle, sociale, économique et politique. Ce sont les conditions de réalisation de cette dignité humaine que l'on peut appeler « droits humains ». Cependant, la dignité humaine ne passe pas uniquement par l'affirmation des droits individuels. Elle est aussi liée à la recherche du bien commun. Dans l'esprit de la doctrine sociale de l'Eglise, l'égale dignité passe aussi par le développement intégral qui « aide à poursuivre la promotion de tous les hommes et de tout l'homme »⁶ et se réfère au développement authentique tel que expliqué par *Populorum Progressio* (PP 14) et *Caritas in Veritate* (CV18).

Une définition de la CIDSE du genre et de l'égalité des sexes

Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus.

Vous tous, en effet, qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ.

Il n'y a plus ni Juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave ni homme libre ;

il n'y a plus ni homme ni femme : car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus.

Galates 3, 26-28

Il convient de souligner, tout d'abord, que l'*approche par le genre*, permet une analyse et une compréhension plus approfondies des inégalités hommes-femmes qui imprègnent toutes les sphères du développement (sécurité alimentaire, changement climatique, économie, etc.), **mais qu'il ne s'agit en aucune manière d'un concept qui cherche à gommer ou à nier les différences biologiques entre les hommes et les femmes.**⁷ Il s'intéresse au contraire au tissu social qui crée des inégalités fondées sur le sexe et met en cause les rôles et les activités qui sont considérées comme « naturelles » selon qu'on soit né homme ou femme. La CIDSE et ses OM reconnaissent pleinement les différences biologiques qui caractérisent et différencient les femmes et les hommes et qui sont un signe de leur complémentarité.

D'après la FAO (2008), par exemple, les femmes représentent en moyenne 43 pour cent de la population active agricole dans les pays en développement (de 20 pour cent en Amérique latine à 50 pour cent en Asie de l'Est et en Afrique subsaharienne). Les femmes sont propriétaires en moyenne de 19 pour cent des exploitations, moins que les hommes dans toutes les régions du monde.

Dans les zones rurales des pays en développement, les femmes ont moins de chances que les hommes d'être salariées. Si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient accroître de 20 à 30 pour cent les rendements de leur ferme, ce qui aurait pour effet de relever de 2,5 à 4 pour cent la production agricole des pays en développement. Garantir que les femmes aient le même accès aux ressources agricoles que les hommes permettrait à 100 à 150 millions de personnes d'échapper à la faim.

Source : FAO, « *Égalité des sexes* », 2008,

www.fao.org/docrep/014/am859f/am859f10.pdf

³ Voir le Cadre Stratégique 2010 -2015 de la CIDSE.

⁴ A propos de la dignité de la personne humaine, voir *Gaudium et Spes* (GS) 12. Sur l'égale dignité entre hommes et femmes, voir GS 29 - www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html.

⁵ Voir *Pacem in Terris*, www.vatican.va/holy_father/john_xxiii/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_11041963_pacem_en.html.

⁶ Voir *Caritas in Veritate* (CV 18), www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20090629_caritas-in-veritate_fr.html.

⁷ CAFOD, « Promoting Gender Equality: CAFOD's policy and strategy 2010-2013 ». Trócaire, « Promoting Gender Equality. Trócaire's policy and strategy 2009-2014 ». Fastenopfer, « Genre – égalité entre femmes et hommes », déclaration politique. Ce point de vue est également partagé par ONU Femmes : l'égalité entre les genres ne signifie pas que les hommes et les femmes deviennent identiques, www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm.

Biologiquement différents et complémentaires, mais égaux en dignité et en droits

Ces différences biologiques ne sauraient toutefois induire un lien de subordination ni une discrimination d'un sexe par rapport à l'autre, pas plus qu'elles ne sauraient justifier la domination quasi omniprésente des hommes. La CIDSE et ses OM s'emploient à rééquilibrer les rapports de force et à restaurer la justice entre les femmes et les hommes.

Pour la CIDSE et ses organisations membres, le concept de *genre* renvoie aux rôles socialement construits, attributions, activités et possibilités qu'une société donnée estime appropriés pour les femmes et pour les hommes et qu'elle inculque à travers des processus de socialisation. Elle les institutionnalise par son système d'éducation, ses systèmes politiques et économiques, de même que par sa législation, sa culture, ses traditions et sa religion. Le *genre* se réfère aux stéréotypes qui façonnent et qui conditionnent les relations entre les femmes et les hommes, leurs rôles dans la société, leur accès aux ressources, à la santé, à l'éducation et aux prises de décision.

Ces rôles et stéréotypes varient d'une société et d'une culture à l'autre, ainsi que dans le temps et dans l'histoire. Suivre une *approche basée sur le genre*, c'est ne plus se concentrer sur des individus, hommes ou femmes, mais sur le système qui définit les rôles et les responsabilités de chaque sexe, en particulier par rapport à son accès à et son contrôle des ressources, ses chances et son niveau d'intervention dans les processus décisionnels.⁸ Le but de cette approche est d'en finir avec les inégalités entre les hommes et les femmes basées sur la discrimination et les injustices sociales.

L'égalité des sexes implique autant les hommes que les femmes

L'égalité des sexes signifie la même jouissance de droits, de responsabilités, de chances et de ressources, que l'on soit femme ou homme, fille ou garçon. *L'équité entre les sexes*, se réfère au traitement égal et équitable des femmes et des hommes, en fonction de leurs besoins respectifs, sur un pied d'égalité en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de chances. Sa mise en œuvre permet d'atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

L'égalité des sexes n'implique pas que les femmes et les hommes deviennent identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes **ne dépendent plus** du fait qu'on soit né de sexe masculin ou féminin.⁹ *L'égalité des sexes* n'est pas seulement une problématique de femmes ; elle concerne et elle implique autant les hommes que les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes apparaît autant comme une question de droits humains que comme une condition préalable et un indicateur du développement durable centré sur la personne humaine. L'égalité ne peut être atteinte que si on aborde d'autres questions telles que l'économie de l'aide à la personne^{10 11}, le système économique, les politiques sociales, la coopération internationale pour le développement, etc. Les Etats se sont engagés à garantir cette égalité en adoptant en 1948 la Déclaration universelle des droits humains.

⁸Librement traduit de ONU Femmes, « Important concepts underlying gender mainstreaming », www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/factsheet2.pdf.

⁹ Cf. références dans la note de bas de page 3.

¹⁰ « Dans le monde, il est culturellement admis que les femmes sont les principales dispensatrices de soin ; or les valeurs et impératifs moraux de ce travail sont sous-évalués, non répertoriés et invisibles dans la plupart des sociétés. ». Librement traduit de Center of Concern, www.coc.org/care-economy.

¹¹ NdT : la notion de « care economy » est très diversement traduite dans la littérature : économie familiale (CONCORD), économie domestique (UE), économie des soins (de santé), économie de l'aide à la personne (ONU), économie du « care » (Plate-forme sociale). Une discussion entre les membres francophones de la CIDSE ne serait sans doute pas inutile pour trancher la question.

Importance de l'égalité des sexes dans le travail de développement et de justice sociale de la CIDSE

En tant que réseau d'agences enracinées dans la foi catholique, notre engagement à travailler pour et en partenariat avec les communautés que nous servons se fonde et se nourrit de l'option préférentielle pour les pauvres et du désir de justice sociale inscrits dans le Concile Vatican II.

À cet égard, il est prouvé que la **pauvreté ne fait pas abstraction du genre**¹². La *féménisation de la pauvreté* s'explique par divers facteurs, tant historiques, culturels et institutionnels que politiques et économiques. Par exemple, notre *système économique basé sur la croissance du PIB* ne tient pas compte du travail domestique¹³ des femmes. Souvent caché, ce dernier participe toutefois du développement et du bon fonctionnement de nos sociétés. De même, la *transmission du VIH* affecte un pourcentage plus élevé de femmes. La violence sexuelle à l'égard des femmes est à la fois une cause et une conséquence de la prévalence du VIH chez les femmes. De même la *violence à l'égard des femmes au sein de la famille*, qui constitue la principale forme de violence basée sur le sexe, n'est que rarement assimilée à un abus des droits humains.

L'égalité des sexes est essentielle pour faire respecter la dignité humaine des femmes et des hommes. **La promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes conditionne aussi bien la réduction de la pauvreté que le développement et le bien-être humains, la justice et la dignité. Elle passe par une remise en cause de certains modèles établis et par une démarche de transformation.**

Notre soutien, à travers notre travail, à l'autonomie des hommes et des femmes, leur permet d'affirmer leurs droits individuels et collectifs au niveau social, de combler leurs besoins élémentaires, de lutter contre les structures injustes et de s'engager en faveur du bien commun en participant activement à la vie politique, culturelle et économique.

Conclusion

« Une foi authentique – qui n'est jamais confortable et individualiste – implique toujours un profond désir de changer le monde, de transmettre des valeurs, de laisser quelque chose de meilleur après notre passage sur la terre »¹⁴. Nous croyons qu'en adoptant un langage clair et commun, nous contribuons à combattre l'une des plus (sinon la plus) injuste(s) des inégalités et ses conséquences. Nous préservons et renforçons du même coup notre rôle politique et notre sphère d'influence sur la scène locale, nationale, régionale et internationale, de même que notre crédibilité comme porte-parole d'un point de vue spécifiquement catholique. Dans notre quête commune du développement humain et de la dignité humaine pour toutes et tous, nous avons et reconnaissons notre valeur ajoutée dans la façon d'appréhender l'égalité des sexes et d'autres questions essentielles du développement.

¹² Dans *Evangelii Gaudium*, le pape François dénonce : « Doublement pauvres sont les femmes qui souffrent des situations d'exclusion, de maltraitance et de violence, parce que, souvent, elles se trouvent avec de plus faibles possibilités de défendre leurs droits » (n° 212).

¹³ Le travail domestique désigne la prise en charge et l'entretien du ménage et des membres qui le composent : élever et s'occuper des enfants, préparer les repas, aller chercher de l'eau et du combustible, faire les courses, faire le ménage et prendre soin de la famille. Bien que ce travail domestique soit crucial pour la survie des personnes, il est rarement considéré comme un « véritable travail ». Dans les communautés pauvres, le travail domestique est généralement chronophage et à forte intensité de main-d'œuvre. Il incombe presque toujours aux femmes et aux filles.
www.greenstone.org/greenstone3/nzdl;jsessionid=153115D4AC&hellip.

¹⁴ *Evangelii Gaudium*, n° 183.

Remarques d'ordre linguistique

La société reconnaît de plus en plus que les organisations confessionnelles occupent une place particulière dans le travail de développement. Notre travail et notre engagement de longue date aux côtés de nos partenaires définissent notre action sur le terrain et nous permettent de promouvoir l'égalité des sexes suivant une démarche avisée et adaptée aux conditions locales.

En tant que réseau d'organisations catholiques, notre action en faveur de l'égalité des sexes incarne les valeurs de la doctrine sociale de l'Église. La justice étant au cœur de notre travail, notre approche par les droits nous permet de combattre les politiques, les structures et les systèmes discriminatoires à l'origine de toutes sortes d'inégalités.

Nous savons que le terme « genre » peut soulever des difficultés et faire débat par sa polysémie et son usage : il désigne tantôt un objectif politique, tantôt un domaine de recherche en sciences sociales (approche scientifique) ou bien encore une méthodologie de la sphère du développement cherchant à analyser les rapports de force entre les femmes et les hommes. Nous soutenons l'emploi du terme « genre » essentiellement dans son acception méthodologique, comme moyen d'atteindre l'objectif politique de justice sociale et donc de transformation sociale. Nous utilisons l'expression « égalité des sexes » parce qu'elle signifie pour les femmes et les hommes le droit de jouir des mêmes droits, chances, responsabilités et accès aux ressources et à participer sur un même pied d'égalité aux prises de décisions, à tous les niveaux, au motif qu'ils sont égaux en dignité.

La traduction exacte du mot anglais « gender » en français, en espagnol, en italien ou en allemand fait débat tant pour des motifs linguistiques que pour des raisons conceptuelles. Mais il n'est pas possible d'ignorer ce concept très largement utilisé et qui revêt une utilité indéniable pour le respect de la dignité humaine et le combat contre la pauvreté et les inégalités. Afin de confirmer le sens que nous lui donnons, notamment dans le cadre de notre travail avec les instances internationales, les Etats, la communauté des ONG et les organisations de la société civile de par le monde¹⁵, **nous affirmons que nous comprenons le mot *genre* dans son acception retenue par le Statut de la Cour pénale internationale, où il « s'entend de l'un et l'autre sexe, masculin et féminin, suivant le contexte de la société »¹⁶.**

Chaque langue laisse plus ou moins de marge à une traduction exacte du mot « genre ». Cela montre aussi que ce concept revêt une dimension polysémique, qui incite chaque culture à chercher de nouveaux termes pour utiliser ce nouveau concept.¹⁷ La CIDSE est attentive à utiliser ce concept de manière appropriée en accord avec la doctrine sociale de l'Église et le message de l'Évangile.

¹⁵ L'usage de plus en plus répandu dans le contexte du travail de développement, montre l'utilisation en français d'« égalité des genres », « égalité des sexes » ou « égalité entre hommes et femmes ». Par exemple, l'UNESCO utilise indistinctement les deux premières expressions (www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/gender-equality/about-us/). Quant à l'Union européenne, elle utilise les deux dernières dans son « Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes » (www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/119629.pdf). L'Organisation internationale du travail (OIT) utilise les trois termes dans sa page sur « L'égalité des genres » (www.ilo.org/global/topics/equality-and-discrimination/gender-equality/lang--fr/index.htm).

¹⁶ Statut de Rome de la Cour pénale internationale, art. 7 §3. Il s'agit d'un document contraignant pour les États qui l'ont ratifié, www.preventgenocide.org/law/icc/statute/part-a.htm. Voyez également « Annexe IV : Déclaration de la présidente de la Conférence concernant le sens général du terme gender », Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre, 1995. Transcription complète : www.un.org/esa/gopher-data/conf/fwcw/off/a-20a1.fr ainsi que la « Déclaration finale du Saint-Siège à la Conférence sur les femmes de Beijing, septembre 1995 ». Transcription complète : www.its.caltech.edu/~nmcenter/women-cp/beijing3.html.

¹⁷ En espagnol, par exemple, on utilise le mot « género » pour traduire « gender », et l'on crée des termes tels que « igualdad de género », « justicia de género » pour restituer « gender equality » et « gender justice ». L'italien utilise « parità di genere » ou « uguaglianza di genere » pour « gender equality ». Ce dernier se traduit en allemand par « Gleichstellung der Geschlechter ». Comme indiqué en note 14, nous n'avons toutefois aucune objection à ce qu'on utilise les termes français « égalité des genres », « le concept genre » ou « l'approche genre » tout comme les expressions allemandes « Gender Gerechtigkeit », « Gender Ansatz », « Gender Konzept » (voyez le document de la Deutsche Kommission Justitia et Pax, *Geschlechtergerechtigkeit und weltkirchliches Handeln*, 2004, www.justitia-et-pax.de/de/shop/img/Heft_104_-_Dritte_Auflage.doc.pdf) dans le contexte de notre travail.

ANNEXE I

L'APPORT ET LE SOUTIEN POSITIF DE L'ÉGLISE FACE AUX PROBLÉMATIQUES DES FEMMES

Reconnaissance du rôle des femmes dans l'économie de l'aide à la personne

L'Église reconnaît la place essentielle qu'occupent les femmes au niveau **social**, à travers leur travail traditionnel et non rémunéré pour la famille et la communauté. C'est un pilier important du fonctionnement de l'économie et de la contribution au bien-être humain.¹⁸ Dans la plupart des pays du monde, les femmes dispensent des soins, s'occupent des enfants et les élèvent, prennent soin des aînés et des malades. Les femmes assurent généralement la production alimentaire du ménage et veillent sur les cultures qui demandent peu de soins. Elles sont responsables de l'approvisionnement en eau, en nourriture et en combustible pour la cuisine et le chauffage, souvent au détriment de leur propre sécurité.

L'Église catholique, à travers ses organes officiels, a reconnu que les fonctions occupées par les femmes étaient primordiales et a appelé à une amélioration du « statut social des femmes, dans les pays pauvres, en leur ouvrant un meilleur **accès aux soins de santé, à la formation, et aussi au crédit**. Ainsi les femmes pourront donner leur pleine mesure dans l'accroissement de la production, dans la mise en œuvre du développement, dans l'évolution économique et politique de leurs pays ».¹⁹

Soutien à l'éducation

De tout temps, l'Église s'est efforcée d'**éduquer aussi bien les filles que les garçons**. Une éducation de qualité pour les garçons et les filles, au niveau primaire, secondaire et supérieur, concourt largement au développement. En dépit de grosses lacunes dans la mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'éducation, c'est dans ce domaine que l'Église catholique affiche un excellent bilan sur le plan des antécédents, des compétences et du niveau d'engagement.²⁰

Les femmes, vecteurs de changement

Inspirée par l'Évangile, l'Église se doit d'accompagner l'évolution vers une société plus juste et plus égalitaire, qui répartit les chances, les possibilités et les obligations de manière égale entre femmes et hommes.

Selon le Synode pour l'Afrique, « on doit globalement reconnaître et promouvoir la contribution spécifique des femmes, non seulement au foyer comme épouses et mères, mais aussi dans la sphère sociale. Le Synode recommande à nos Églises locales d'aller au-delà des déclarations générales d'*Ecclesia in Africa* pour mettre sur pied des structures concrètes en vue de **réaliser la participation des femmes aux niveaux appropriés** ».²¹

On sait pertinemment que la **transmission du VIH** est liée aux inégalités entre les sexes et à la pauvreté, mais ce que l'on sait moins, c'est que cette épidémie a galvanisé les femmes et les a poussées à s'organiser et à prendre les choses en mains. Le théologien catholique nigérian A Orobator S. déclare que « les femmes ont été les précurseurs et restent indubitablement à la pointe des programmes de prévention, de soins et de changement de comportement les plus innovants en Afrique de l'Est. Cela nous montre et nous aide à nous souvenir qu'à l'époque du sida, que ce soit dans l'Église ou dans la sphère des politiques et de la morale publique, les femmes ne se complaisent pas uniquement dans un

¹⁸ Center of Concern, *Seeing the World Anew*, mai 2010.

¹⁹ Conseil pontifical Cor Unum, « La faim dans le monde, un défi pour tous : le développement solidaire » § 36, octobre 1996, www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/corunum/documents/rc_pc_corunum_doc_04101996_world-hunger_en.html.

²⁰ D'après l'UNESCO, trop de femmes et de filles restent sur la touche de l'éducation, malgré l'expansion globale de l'éducation primaire. 28 pays n'avaient pas mis en place la parité hommes-femmes en 2010. La scolarisation de toutes les filles s'accompagne de nombreux défis : plaidoyer, dispositions légales, cursus, formation des enseignants, niveau d'alphabétisation et apprentissage tout au long de la vie.

²¹ SCEAM, message final du Synode pour l'Afrique, www.zenit.org/rssfrench-22521.

discours victimaire mais qu'elles parlent en architectes d'une nouvelle éthique de compassion et de solidarité sur fond de crise ».²²

L'Église et la reconnaissance des droits humains des femmes

Les principes d'égalité et de non-discrimination figurent parmi les éléments-clés du cadre des droits humains. Ils établissent que tous les individus, hommes ou femmes, sont égaux en tant qu'êtres humains et en vertu de leur dignité inhérente.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**CEDAW**)²³ est un cadre des Nations unies internationalement reconnu et qui promeut les droits des femmes.

Bien que le Saint-Siège n'ait pas souscrit à cette Convention, il reconnaît « qu'il est de la plus haute importance que les États instaurent, dans la loi et dans la pratique, des mécanismes qui protègent les femmes de pratiques et de perceptions discriminatoires afin de défendre leurs droits humains ».

Le Saint-Siège reconnaît la triste réalité de la discrimination et de la violence envers les femmes et rappelle les mots du Pape Benoît XVI : « Il y a des lieux et des cultures où la femme est discriminée et sous-évaluée pour le seul fait d'être femme, [...] où sont perpétrés des actes de violence à l'égard de la femme. [...] Face à des phénomènes aussi graves et persistants, l'engagement des chrétiens apparaît encore plus urgent, afin qu'ils deviennent partout les promoteurs d'une culture qui reconnaisse à la femme, dans le droit et dans la réalité des faits, la dignité qui lui revient. »²⁴

La Conférence épiscopale catholique indienne a défini une vigoureuse politique en matière de genre qui vise à répondre aux préoccupations des femmes, qui sont doublement marginalisées et opprimées. Elle entend travailler « main dans la main avec le gouvernement fédéral et les gouvernements fédérés, les organisations de la société civile et d'autres groupes religieux à la sauvegarde des droits et des libertés de tous, et plus particulièrement des femmes, quels que soient la caste, la confession et la profession. Nous souhaitons qu'à tous les niveaux de l'Église, les mécanismes institutionnels bénéficient des moyens humains et financiers nécessaires pour inspirer, motiver, coordonner et suivre le processus et les résultats de la mise en œuvre de cette politique de genre. »²⁵

À propos du **Programme d'action de Beijing**, qui proclame que « les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne », l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations unies, S.E. l'Archevêque Celestino Migliore, a déclaré qu'il était « essentiel non seulement de comprendre la dignité inhérente des femmes et des filles mais aussi d'en faire une réalité concrète de par le monde. Le Saint-Siège réaffirme son engagement à améliorer la condition de la femme ».²⁶

²² Cité dans la note de CAFOD « What does the Catholic Church on Gender Equality? ». Traduction libre.

²³ Adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) est souvent décrite comme une « Déclaration universelle des droits de la femme ». Composée d'un préambule et de 30 articles, elle définit ce qui constitue une discrimination à l'égard des femmes et fixe un agenda d'action national pour mettre fin à ces discriminations.

La Convention définit la discrimination à l'égard des femmes en ces termes : « ... toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. », www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm.

²⁴ Intervention de S.E. l'Archevêque Silvano Tomasi, Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève, Genève, le 26 juin 2012, 20^{ème} session du Conseil des droits de l'homme (18 juin-6 juillet). Première partie librement traduite, www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/2012/documents/rc_seg-st_20120626_donne_en.html. Citation de Benoît XVI extraite de son discours aux participants du Congrès international « Femme et homme, l'humanum dans son intégralité », www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2008/february/documents/hf_ben-xvi_spe_20080209_donna-uomo_fr.html.

²⁵ Librement traduit de « Gender policy of the Catholic Church of India », CBCI Commission for Women, 2010, www.cbcsite.com/Gender_Policy.pdf.

²⁶ Librement traduit de la déclaration de S.E. l'Archevêque Celestino Migliore, Observateur permanent du Saint-Siège, lundi 8 mars 2010, www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/2010/documents/rc_seg-st_20100308_status-women_en.html.

ANNEXE II

EXEMPLES DE SOUTIEN APPORTÉ PAR NOS ORGANISATIONS MEMBRES À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUX DROITS DES FEMMES

CAFOD: La majorité des pauvres dans le monde sont des femmes.

Globalement, les chances pour une femme d'être associée aux prises de décision, de détenir un terrain ou une propriété ou d'avoir accès à l'éducation et à l'emploi sont moindres que pour un homme. La violence envers les femmes est l'un des abus des droits de la personne les plus courants. Face à cette réalité et compte tenu de sa mission de servir les plus pauvres et les plus défavorisés, CAFOD accorde une place prioritaire aux femmes et aux filles dans son action.

Nous voulons un monde où les femmes sont respectées et en sécurité ; un monde où les femmes et les hommes façonnent la société ensemble, d'égal à égal.

La lutte contre les inégalités de genre n'est pas une problématique purement féminine. C'est tout le monde qui souffre lorsqu'on entrave le plein épanouissement d'autant de personnes. L'égalité est essentielle pour lutter contre la pauvreté et les hommes comme les femmes doivent faire partie de la solution.

Aux côtés de nos organisations partenaires, nous combattons les inégalités de genre de diverses manières:

- } Actions contre la violence faite aux femmes : CAFOD soutient la campagne internationale « 16 journées d'activisme contre la violence faite aux femmes » et, avec d'autres organisations de même affinité, dénonce publiquement la violence envers les femmes. Sur le terrain, nos partenaires apportent une assistance médicale et une aide psychosociologique à celles qui ont survécu à la violence ; un soutien est également apporté à des structures locales telles que des réseaux travaillant sur le genre et la paix.
- } Dénonciation des obstacles politiques, économiques et sociaux qui ne permettent pas aux femmes de s'épanouir pleinement. Nos partenaires aident des femmes qui veulent avoir accès aux marchés locaux, veillent à ce que les filles séropositives poursuivent leur scolarité et dispensent des formations aux femmes qui souhaitent créer leur propre entreprise ou commerce.
- } Transformation des rapports des forces inégaux entre les hommes et les femmes, en faisant entendre la voix de ces dernières, en leur donnant une place dans les prises de décisions et un accès aux fonctions de leadership au sein de leurs communautés.

Source: www.cafod.org.uk/Campaign/Get-clued-up/Gender

TRÓCAIRE

À l'échelle de la planète, les femmes représentent 70% de la population pauvre, et six femmes sur dix sont victimes d'abus durant leur vie.

Pourquoi agir en faveur de l'égalité des sexes ? Il s'agit de libérer les énergies des femmes dans le monde. Soutenir les femmes dont les droits sont bafoués, c'est renforcer la communauté, aider des familles à se sortir de la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation des enfants et bâtir un meilleur avenir pour tous.

Le soutien en action : en Ouganda, 25 000 paroisses de 19 diocèses ont lancé avec Trócaire un programme de prévention de la violence domestique. Au Sierra Leone, 2 500 femmes sont devenues plus indépendantes grâce à 144 groupes d'épargne et de crédit. En République démocratique du Congo, des associations féminines locales prennent position en organisant des marches pacifiques contre la violence sexuelle et en faisant grève contre la taxation illégale.

Source: www.trocaire.org/supportingwomen

CORDAID: Colombie : sécurité des femmes leaders

Ces dernières années, la vie est devenue de plus en plus dangereuse pour les défenseuses colombiennes des droits humains. Ces femmes, souvent des figures de proue de leur communauté, ont peu de moyens de protection. Le fonds d'action urgente de l'ONG Sisma Mujer les aide en leur enseignant les moyens de se prémunir contre les risques inhérents à leur action militante. Des formations ont été organisées autour des mesures de sécurité à prendre concrètement, en portant une attention particulière à l'analyse des risques liés à la sécurité et à l'élaboration de plans de sécurité locaux. Un filet de sécurité sociale a été mis en place pour les femmes leaders qui doivent faire face à de graves menaces pour leur sécurité et celle de leur famille. Enfin, un programme de santé mentale a été mis sur pied pour d'une part, aider les défenseuses des droits humains à gérer le stress quotidien dans leur travail et, d'autre part, apporter une aide psychosociologique aux femmes atteintes dans leur sécurité.

Source: www.cordaid.nl/site_content/brochure.pdf

CCFD-Terre Solidaire

En Jordanie, le CCFD-Terre Solidaire soutient l'association Beqaa Women Cooperative Society, une association de promotion féminine qui concentre ses actions dans le nouveau camp de réfugiés à une trentaine de km d'Amman (capitale jordanienne). Ce camp est l'extension, suite à l'évolution démographique, du camp de Beqaa qui a accueilli les réfugiés palestiniens de 1967. Ce nouveau camp, peuplé de plus de 50 000 habitants, déborde les capacités en services de base (éducation, santé...) de l'UNRWA, l'agence des Nations-Unies pour l'administration des camps de réfugiés palestiniens. La Jordanie, qui connaît depuis la guerre du Golfe une longue crise économique, a déjà fort à faire avec la paupérisation croissante dans ses villes et campagnes pour s'occuper en plus des camps de réfugiés palestiniens. Les femmes palestiniennes des camps sont les victimes des hommes.

La vingtaine d'associations qui œuvrent dans le camp de Beqaa réservent une petite partie de leurs activités spécifiquement aux femmes. L'association Beqaa est la seule association créée et gérée par des femmes du camp avec une forte ouverture vers le monde extérieur.

Objectifs :

- } Promotion du statut et du leadership féminin pour l'amélioration des conditions de vie dans le camp de réfugiés de Beqaa.
- } Encourager l'autonomie des femmes pour la défense de leur statut et pour libérer leurs énergies au service de la communauté.
- } Lutter contre les violences faites aux femmes dans la société patriarcale palestinienne et jordanienne.
- } Rechercher et diversifier les opportunités de promotion professionnelle et d'accès à l'emploi des femmes diplômées.

Source: ccfd-terresolidaire.org/enb_pages/p/partenaire_1807.php



Membres de la CIDSE



La CIDSE est une alliance internationale d'organisations de développement catholiques. Ses membres s'efforcent d'éradiquer la pauvreté et d'instaurer la justice dans le monde selon une stratégie qui leur est commune. Les actions de plaidoyer de la CIDSE couvrent les domaines suivants: la gouvernance mondiale; les ressources allouées au développement; la justice climatique; l'alimentation, l'agriculture et le commerce durable ainsi que les entreprises et les droits humains. www.cidse.org.

Contact: Bernd Nilles, nilles(at)cidse.org, +32 2 233 37 57